**28ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 novembre 2017)**

**Zambie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 13 novembre 2017 (après-midi)

Merci, Monsieur le Vice-Président.

La France remercie le Ministre de la justice et la délégation de la Zambie pour la présentation de leur rapport.

La France salue les développements positifs intervenus en Zambie, en particulier les éléments relatifs aux droits de l’Homme et à l’Etat de droit inclus dans le 7ème plan de développement national la révision de la législation sur les prisons et de celle sur les partis politiques, les mesures prises pour lutter contre les discriminations à l’encontre des femmes et pour mettre en œuvre les droits des enfants. Toutefois la Zambie devrait intensifier ses efforts pour améliorer à la fois les droits civils et politiques mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels.

la France adresse les recommandations suivantes à la Zambie :

* abolir la peine de mort en droit et ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques.
* garantir le respect des droits de l’opposition, notamment la liberté de réunion et de manifestation, de la liberté de la presse et des médias, en apportant les correctifs nécessaires à la Constitution, à la commission électorale, au statut des partis, ainsi qu’au cadre légal du maintien de l’ordre public ;
* renforcer les politiques publiques pour relever les défis économiques et sociaux, en particulier en matière de santé tel que l’accès à l’eau potable;
* renforcer la législation en matière d’interdiction de la torture et améliorer les conditions de détention.
* prendre des mesures pour dépénaliser l'homosexualité et promouvoir le respect des principes d'égalité et de non-discrimination à l'égard des personnes LGBTI.

Je vous remercie./.